



Micro crèche associative

Ô Paradis des tout-petits

3 Av Jules Duquesne, 77780 Bourron Marlotte

Responsable : Mme Joubert Marine 07.82.89.93.47

PROTOCOLE RELATIF AUX REPAS FOURNIS PAR LES PARENTS



1. Objectif du protocole

Ce protocole a pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire, l'hygiène, la qualité nutritionnelle et le respect des besoins spécifiques des enfants accueillis au sein de la crèche, lorsque les repas sont fournis par les parents -



Au-delà des 6 mois de l'enfant, les repas sont fournis par la structure sauf en cas de PAI uniquement.



2. Champ d'application

Ce protocole s'applique à l'ensemble des familles dont les enfants fréquentent la crèche et au personnel en charge de la réception, du stockage, de la remise en température et du service des repas.



3. Responsabilités des parents

Les parents s'engagent à :

- Fournir des repas préparés dans des conditions d'hygiène strictes.
- Respecter la chaîne du froid jusqu'à la remise du repas à la crèche.
- Apporter les repas dans des contenants propres, hermétiques, adaptés au réchauffage et clairement identifiés.
- Indiquer lisiblement sur chaque contenant :
 - le nom et prénom de l'enfant,
 - la date de préparation, la nature du repas.
- Informer la crèche de toute allergie, intolérance alimentaire ou régime spécifique par écrit (PAI si nécessaire).



4. Types d'aliments autorisés et interdits

✓ Aliments autorisés :

- Repas cuisinés maison ou préparations adaptées à l'âge de l'enfant.
- Compotes, purées, légumes, féculents, viandes ou poissons bien cuits.

✗ Aliments interdits :

- Œufs crus ou préparations à base d'œufs crus.
- Lait et fromages au lait cru.
- Produits dont la date de préparation n'est pas indiquée.
- Produits dont l'aspect, l'odeur ou la texture semblent altérés.



5. Réception et stockage des repas

- À l'arrivée de l'enfant, le personnel vérifie l'étiquetage et l'état du repas.
- Tout repas non conforme pourra être refusé.
- Les repas sont immédiatement placés au réfrigérateur entre 0°C et +4°C.
- Les repas doivent être consommés le jour même. Aucun repas ne sera conservé au-delà.



6. Remise en température et service

- La remise en température est effectuée par le personnel de la crèche.
- Les repas sont réchauffés jusqu'à une température suffisante pour garantir la sécurité alimentaire.
- Un repas déjà réchauffé ne sera jamais remis au froid ni réutilisé.
- Les restes ne sont pas conservés.



7. Hygiène et sécurité

- Le personnel applique les règles d'hygiène en vigueur (lavage des mains, nettoyage du matériel, désinfection des surfaces).
- Les contenants fournis par les parents sont utilisés uniquement pour l'enfant concerné.



8. Situations particulières

En cas d'allergie, d'intolérance ou de régime médical spécifique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) devra être établi avec la famille et les professionnels de santé concernés.



9. Non-respect du protocole

En cas de non-respect répété de ce protocole, la direction se réserve le droit de refuser les repas fournis par les parents afin de garantir la sécurité des enfants.



Fait à [Ville],

.....



le [Date] :

.....



Signatures des représentants légaux :

.....



Signature Médecin de crèche :

.....